

Séance du 30 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente août à 20h15, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Christelle CLÉMENT, Maire.**

Présents : Evelyne BARRAND-PONET, Pascal BEGEOT, Michèle BIGOT, Danielle BRUET, Anne CHARLES, Christiane CHAROLLE, Christelle CLEMENT, Florence COURAGEOT, Maryline JACQUOT, Jean-Louis NEISS, François ROUSSELLE.

Absents: Michel FLOCH, Thierry GOUSSET (procuration à François ROUSSELLE), Virginie GURGEY-PARTY, David MERIQUE (procuration à Mme Christelle CLEMENT)

Secrétaire de séance : Anne CHARLES

Le conseil municipal accepte qu'un point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour à la demande de Madame le Maire concernant une régularisation de loyers.

Contrat travaux de bûcheronnage
*Accepté à l'unanimité
13 Pour, 0 Contre,
0 Abstention*

Le conseil municipal, après délibération accepte le contrat de travaux de bûcheronnage de sapins en forêt communal avec l'entreprise PERRIN proposé par l'ONF.
Le conseil municipal accepte également le devis d'assistance proposé par l'ONF.
Madame le Maire est autorisée à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Convention de partenariat avec ELIAD
*Accepté à l'unanimité
13 Pour, 0 Contre,
0 Abstention*

Madame le Maire présente le projet de partenariat avec ELIAD pour la mise en place d'un atelier de prévention portant sur les troubles du Sommeil.
Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de collaboration avec ELIAD pour la mise en œuvre de cette action.

Désignation du lauréat pour la mission de maîtrise d'œuvre du nouveau pôle éducatif de Gy
*Accepté à l'unanimité
13 Pour, 0 Contre,
0 Abstention*

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juillet 2015 et 12 octobre 2016,
Vu la convention de groupement du 12 décembre 2016,
Vu le procès-verbal du jury,
Madame le Maire rappelle le projet de réalisation d'un nouveau pôle éducatif, associée à la construction d'une nouvelle structure périscolaire par la Communauté de Communes des Monts de Gy. Elle rappelle que la Commune a délibéré sur la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Monts de Gy, de façon à pouvoir confier la maîtrise d'œuvre au même co-contractant pour les deux projets (pôle éducatif et périscolaire). La procédure retenue pour le choix du maître d'œuvre a été la procédure de concours restreint en application de l'article 8 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et des articles 30-I-6°, 88 et 89 du décret du 25 mars 2016.

Madame le Maire indique que le jury de concours réuni le 3 août 2017 a donné un avis favorable au projet de l'Agence Rochet-Blanc Gérald, sise à Hauterive Le Cordonnet (70190). Ses taux d'honoraires proposés sont les suivants :

- 10,25% du montant des travaux pour les éléments de la mission de Base + EXE (études d'exécution) ;
- 1,43% du montant des travaux pour des éléments de mission

complémentaire : OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) et CSSI (Coordination Système de Sécurité Incendie) ;

- 0,64% du montant des travaux pour les autres missions (bâtiment énergie positive, signalétique, ...)

Madame le Maire propose de suivre l'avis du jury au vu des éléments d'appréciations du projet qui figurent dans le procès-verbal du jury remis préalablement aux conseillers, et de retenir en qualité de lauréat l'Agence Rochet-Blanc Gérald. Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 30-1 6° de l'ordonnance du 23 juillet 2015, les négociations seront conduites avec le lauréat et que le marché pourra lui être attribué sans nouvelle publicité ni mise en concurrence préalable.

Madame le Maire indique que les travaux de construction d'un nouveau pôle éducatif sont estimés à ce jour à 1 966 000 € HT (pour un bâtiment de niveau BBC, 110 000 € HT supplémentaires pour un bâtiment à énergie positive). Le projet est éligible au co-financement de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de la Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à désigner en qualité de lauréat pour la mission de maîtrise d'œuvre du nouveau pôle éducatif de Gy et dans le cadre du groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Monts de Gy, l'Agence Rochet-Blanc Gérald, sise à Hauterive Le Cordonnet (70190)
- Autorise Madame le Maire à solliciter les co-financeurs sus mentionnés ;
- S'engage à prendre en charge la différence en cas de désistement des financeurs ou d'un financement moindre que prévu.

**Régularisation
loyers et charges
Logement n°3 –
Ferme Ménans**

Accepté à

l'unanimité

13 Pour, 0 Contre,

0 Abstention

Madame le Maire rappelle la délibération du 22 juin 2017 concernant le départ de Mme Vanessa FAIVRE et Mr Noël BOILLOD du logement communal n°3, au 6 rue des Magnolias (ancienne Ferme Ménans) à compter du 31 août 2017.

Elle précise que les locataires ont quitté l'appartement plus tôt que prévu, à savoir le 23 août 2017.

Le conseil municipal, après délibération, accepte de rembourser le loyer du 24 au 31 août 2017 déjà réglé, d'annuler le titre de recettes correspondant au loyer de septembre 2017 déjà facturé, ainsi que les charges correspondantes.

**Convention de
stage secrétaire de
mairie**

Accepté à

l'unanimité

13 Pour, 0 Contre,

0 Abstention

Madame le Maire explique que la Communauté de Communes organise avec le Centre de Gestion une formation de secrétaires de mairie pour 5 personnes. Il est proposé d'accueillir une stagiaire du 4 sept au 27 octobre 2017 à titre gratuit.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Madame le Maire à signer la convention de stage.